MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Très CONFIDENTIEL

Déjeuner des six Ministres des Affaires Etrangères
à la résidence de M.Thorn le 12 mai 1969

Participants:

MM.	C.Thorn	accompagné de M. J.Wagner
	P.Harmel	accompagné du Vicomte Davignon, Chef de Cabinet
	J.Luns	accompagné de M. de Koster, Secrétaire d'Etat
	W.Brandt	accompagné de M. Harkort, Secrétaire d'Etat
	P.Nenni	accompagné de M. Zagari, Secrétaire d'Etat
	M. Debré	accompagné de M. Haberer, Directeur de Cabinet.

Mandat des présidents et vice-présidents de la Commission Européenne

A l'issue du déjeuner M.Thorn évoque brièvement la question de la reconduction pour un an des mandats du président et des vice-présidents de la Commission européenne.

A l'exception de M.Debré tous les Ministres sont d'accord à reconnaître que dans les conditions actuelles des changements seraient inopportuns, et par conséquent se prononcent en faveur du maintien des personnalités actuelles. M.Debré montre quelques réticences et désire réserver sa position en attendant qu'il puisse s'entretenir avec le Président Rey.

Passage de la période transitoire à la période définitive du Marché Commun.

De l'avis de M.Thorn la Commission devrait, avant la fin du mois de juin, soumettre au Conseil des propositions utiles ce qui permettrait aux gouvernements de les examiner pendant les mois d'été, de sorte qu'une décision pourrait intervenir après les élections allemandes vers la fin du mois d'octobre ou début novembre.

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-AA-689
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/Z00691

Pour M.Nenni cette question est étroitement liée à celle de l'élargissement des Communautés. Tout le monde convient que le problème de l'élargissement est fondamental et mérite un examen nouveau et en profondeur. Aussi longtemps que les Gouvernements n'auront pas pris de décision de principe sur ce point, le passage de la période transitoire à la période définitive s'en ressentira. L'Italie, en ce qui la concerne, est prête à examiner le problème de la transition mais auparavant désirerait être fixé sur celui de l'adhésion de l'Angleterre et des autres pays candidats qui, pour elle constitue le problème crucial.

M.Debré déclare que depuis quelques mois une position française est en train de se dégager dont on peut d'ores et déjà affirmer qu'elle sera également celle du futur Président de la République "quel qu'il soit". Il semble en effet douteux que le futur maître de l'Elysée puisse en ce domaine aller beaucoup plus loin que le Général de Gaulle dans ses conversations avec l'Ambassadeur Soames.

Sur le plan économique on peut se demander si l'adhésion de ce pays n'aboutirait pas à la disparition du Marché Commun dans sa forme actuelle. M.Debré est convaincu que l'Adhésion de la Grande-Bretagne remettrait en cause les principaux objectifs du Marché Commun: la politique agricole commune, la libre circulation des personnes et des capitaux, l'harmonisation fiscale.

Les Français ne défendront pas seuls le Marché Commun; mais pour leur part ils sont persuadés que dans les conditions actuelles la réalisation de ces points essentiels est incompatible avec l'adhésion britannique.

Avant de commencer les négociations avec l'Angleterre il est donc indispensable que les Six se mettent d'accord sur ce qu'ils veulent conserver et sur ce que, éventuellement, ils seraient prêts à abandonner. En ce qui concerne la politique agricole commune, les intérêts français en cause sont tels qu'aucun Gouvernement ne pourrait jamais accepter un élargissement des Communautés qui risquerait de remettre en question cette politique. Or, jusqu'ici les Britanniques n'ont jamais été en mesure de donner des assurances formelles à ce sujet.

M.Nenni reconnaît que ces problèmes ne doivent pas traîner à l'infini, mais qu'il faudrait d'abord se mettre d'accord sur les "a priori", c'est à dire, pour lui, sur le principe de l'élargissement; pour cette raison il peut accepter l'idée de discuter d'abord à Six. Toute l'évolution des Communautés dépendra du fait si on continuera à Six, à Sept ou à Dix; cette question doit donc être résolue. Il est à craindre que la Grande-Bretagne ne sera pas toujours dans les mêmes dispositions qu'aujourd'hui, ce qui constituerait une grande perte pour l'Europe.

Pour M.Luns le Marché Commun doit être accepté "tel qu'il existe" sans réserves et sans arrières pensées; si les négociations devaient démontrer que la Grande-Bretagne ne peut pas l'accepter dans son intégralité elle ne pourrait pas y adhérer. Le Marché Commun ne doit pas dégénérer ni subir de mutations importantes.

En ce qui concerne les principaux objectifs énumérés par M.Debré, M.Luns accepte l'idée du Ministre français, de se concerter en vue de la ligne à suivre. Mais il préférerait que cet examen se fasse en présence des candidats à l'adhésion. Présenter à la Grande-Bretagne un seul paquet à prendre ou à laisser reviendrait à être plus sévère avec les Britanniques qu'avec nous-mêmes.

Actuellement le Marché Commun est bien d'être accompli; s'il est normal d'exiger que la Grande-Bretagne accepte sans conditions ce qui existe, il est par contre équitable de l'associer à nos discussions sur ce qui reste à faire.

M. Debré estime que c'est là un point capital. Si la Grande-Bretagne avait participé à nos travaux nous n'aurions pas aujourd'hui des droits de douane communs.

M.Harmel est convaincu qu'aucun de nos pays n'a l'intention d'abandonner ce qui est acquis et de donner la proie pour l'ombre. Des discussions à Six pourraient donner l'occasion de réaffirmer notre ferme volonté de ne pas accepter une modification du Marché Commun. D'autre part, s'il lui paraît dangereux de lier le problème de l'élargissement du Marché Commun à celui de son parachèvement et de son renforcement on ne saurait cependant nier qu'il existe entre ces deux questions des rapports subtils.

M.Brandt n'a pas d'objection à ce qu'on parle à Six de la question du renforcement des Communautés et de leur élargissement, mais il faudrait qu'à cette occasion on se mette également d'accord sur les formes possibles d'une coopération politique ainsi que d'une coopération économique dépassant le cadre communautaire.

Sans exclure une discussion à Six sur des questions "techniques" M.Nenni voudrait éviter de mettre la Grande-Bretagne devant le fait accompli. C'est pourquoi avant d'aborder à Six la question du passage à la période définitive, il estime qu'il est essentiel de discuter avec les pays candidats sur les possibilités d'adhésion.

M.Debré ne s'oppose pas à ce qu'on parle à l'Angleterre avant le passage à la période définitive, à condition que les Six soient d'accord sur la ligne à suivre dans les questions essentielles dont il est question ci-dessus. D'après lui le passage à la période définitive ne doit pas être subordonné à la question de l'adhésion, mais à l'accord des Six sur les propositions de la Commission. D'autre part, l'ouverture de négociations avec les pays candidats doit être subordonnée à l'accord des Six sur un certain nombre de points substantiels.

M.Thorn constate que tout le monde accepte le principe d'une confrontation à Six en vue de dégager les possibilités de négociations à Sept où à Dix. Il demande à M.Nenni si l'Italie lie le problème du passage à la période définitive à celui de l'adhésion; si tel était le cas on se trouvait en face d'un élément nouveau.

Sans vouloir aller aussi loin, M.Nenni estime que la Grande-Bretagne et, le cas échéant, les autres pays candidats ont leur mot à dire sur la question du parachèvement et du renforcement des Communautés. En ce qui concerne l'agriculture il était toujours admis que la Grande-Bretagne aurait besoin d'une période d'adaptation.

M.Luns réaffirme que le Marché Commun tel qu'il existe ne doit pas être altéré et que ce qui est acquis ne saurait plus faire objet de discussions avec les pays candidats qui cependant devraient utilement être associés à la discussion sur ce qui reste à faire. A défaut d'une participation directe à nos travaux, on pourrait envisager un mécanisme d'information qui permettrait de tenir les pays candidats au courant des négociations entre les Six.

M.Luns ne veut cependant pas que le problème de l'adhésion constitue un préalable pour la poursuite des négociations à Six sur le parachèvement du Marché Commun.

M.Harmel croit pouvoir tirer de ces débats la conclusion que les six gouvernements veulent éviter que l'élargissement des Communautés ne conduise à leur altération. D'autre part, la discussion a fait apparaître que si les deux problèmes du parachèvement du Marché Commun et de son élargissement sont distincts ils ne sauraient cependant être séparés.

Conclusion

Dans les circonstances actuelles on ne pouvait guère s'attendre à des décisions. Cependant la discussion a apporté certaines précisions.

Cinq pays, à savoir la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne sont essentiellement intéressés au maintien du Marché Commun dans sa forme actuelle. Pour eux le problème du parachèvement et du renforcement des Communautés semble avoir le pas sur le problème de l'élargissement; cette attitude est particulièrement frappante chez les Néerlandais. Au contraire les Italiens, sans subordonner expressément le parachèvement du Marché Commun à son élargissement, établissent cependant un lien très étroit entre les deux questions. Comme l'a dit M.Nenni, pour l'Italie l'adhésion britannique est le problème crucial. Cette position s'explique peut être par la proximité du récent voyage officiel à Londres; dans ce cas elle pourrait s'atténuer avec le temps.

M.Debré a rappelé certaines constantes de la politique étrangère française qui sont indépendantes du régime politique. Par ailleurs, il a défendu sa thèse avec beaucoup de modération et de bonne grâce, donnant l'impression de livrer plutôt un combat d'arrière garde pour renforcer dans toute la mesure du possible la poisition française en prévision d'une évolution qui paraît dorénavant inéluctable.

Quant à M.Brandt il a très peu participé à la discussion (qui se déroulait d'ailleurs en français); il avait manifestement d'autres préoccupations.

Luxembourg,le 14 mai 1969

Jean Wagner